



**FONDATION D'ENTREPRISE MMA
DES ENTREPRENEURS DU FUTUR**

Fondation d'entreprise régie en application de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée par la loi n° 90-559 du 4 juillet 1990 et précisée par le décret n° 91-1005 du 30 septembre 1991, modifiée par le décret n° 2002-998 du 11 juillet 2002, modifiée par les lois n° 2002-5 du 4 janvier 2002, n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 et n° 2014-856 du 31/7/2014 (loi ESS art.81 et 82).

Siège social 160 rue Henri Champion - 72000 Le Mans

COMPTE-RENDU DES OPERATIONS

Exercice 2021

"Certifié conforme"

le 27/06/2022

FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

Fondation d'entreprise régie en application de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée par la loi n° 90-559 du 4 juillet 1990 et précisée par le décret n° 91-1005 du 30 septembre 1991, modifiée par le décret n° 2002-998 du 11 juillet 2002, modifiée par les lois n° 2002-5 du 4 janvier 2002, n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 et n° 2014-856 du 31/7/2014 (loi ESS art.81 et 82).

Siège social 160 rue Henri Champion 72100 LE MANS

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR EXERCICE 2021

Préambule

La Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur a pour objet social d'être un do tank qui a pour vocation de soutenir et d'encourager les initiatives, l'innovation et la capacité des entrepreneurs et des territoires à tirer parti des mutations.

Elle a 3 domaines et moyens d'actions privilégiés pour atteindre son objet social :

- Etre un moteur des dynamiques entrepreneuriales engagées et responsables en partenariat avec les écosystèmes des territoires ;
- Avoir pour champ de réflexion et d'action la personne de l'entrepreneur, sa forme physique et mentale et les inters-actions nourricières que cette personne entretient avec son entreprise, son territoire et la Société ;
- Faire remonter et connaître les initiatives entrepreneuriales réussies de ceux qui construisent l'avenir.

I. ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET PERSPECTIVES

A- Les Activités au cours de 2021

L'activité de la Fondation en 2021 s'est déclinée autour de 4 pôles :

1. Un pôle contenu robuste avec les études, les publications et les partenariats académiques et prospectifs, pour assurer un soclage scientifique aux contenus et prises de parole de la Fondation
2. Un pôle évènementiel avec la réalisation d'évènements au cœur des territoires (en présentiel et en télé présentiel)
3. Un pôle soutien aux dispositifs nationaux en lien avec les entrepreneurs et leurs territoires
4. Un pôle communication pour une large diffusion des contenus produits

1. Le Pôle contenu

a. Les études

- i. Etude « flash » sur la santé physique et mentale des dirigeants : Le traditionnel baromètre de la santé des dirigeants de la Fondation n'a pas été reconduit en 2021 compte tenu du contexte de la pandémie. Une enquête plus condensée dans la ligne de ce qui avait été fait en Juin 2020 a été conduite avec Opinion Way sur l'état d'esprit des dirigeants à l'aube de la reprise économique et sur leur santé physique et mentale. Les résultats de l'étude ont été diffusés en Octobre 2021 et ont eu des retombées significatives tant sur les médias audiovisuels et la presse écrite généraliste que sur la presse et le web spécialisés « entreprise », en particulier dans Les Echos (print et web) et deux interviews de la Fondation dans les matinales de RMC et d'Europe 1.
- ii. Soutien de la Fondation pour l'étude commanditée par le MEDEF Sarthe (1.200 adhérents) sur les besoins en recrutements actuels et futurs des entreprises sarthoises et l'accompagnement des dirigeants dans leurs enjeux de recrutement et de développement des compétences.

b. Les Publications :

- i. « Regards croisés sur le développement de l'innovation et l'international dans les PME – PMI des territoires d'industrie : Rapport publié en Mars 2021 qui synthétise le retour d'expérience des 36 étapes de la 1^{ère} Tournée de l'Innovation dans les territoires d'industrie conduite en 2019. La Fondation est un partenaire majeur de la Tournée.
- ii. Subdivision en 14 chapitres du guide « Entrepreneurs en forme » : print et digital, pour une diffusion sur nos réseaux sociaux et sur le site portail de la Fondation. La version numérique est diffusée à tous les participants et aux membres des réseaux partenaires pour nous assurer une très large diffusion.

2. Le Pôle évènementiel

11 évènements au total

- a. 2 évènements télé présents (webinaires) : Chambres Consulaires de Saône et Loire en Mars 2021 et planète CSCA en Mai.
- b. 9 évènements en présentiel ont été finalement organisés en 2021 et ce malgré de nombreux reports dû à la pandémie :

En Juin : CJD Mont Blanc, CJD RA et FNTR/FNTV, en Octobre la Tournée de la Grande Relance au Mans, le Sm'art à Aix, leader Occitanie à Millau, le Congrès Femmes Chef d'Entreprise (FCE) à Nice, en Novembre, RE 75 avec RE IdF et en Décembre le lancement de la Tournée 2021-2022 de l'Innovation à Pau.

Parmi ces évènements 2 grandes tournées en présentiel ont été finalement lancées avant la fin 2021 en co-production avec des partenaires :

- La Tournée de la Grande Relance : le lancement national de la Tournée a eu lieu le 13 Octobre dernier au Mans en partenariat avec la CCI Le Mans Sarthe, le MEDEF Sarthe, BPI France Le Lab et le soutien du RE 72, du CJD 72 des Chambres d'agriculture et des

Chambres des métiers et de l'artisanat et des fédérations FNTR, UIMM 72, Fédération Bancaire française, UMIH 72.

Ce lancement national se prolongera en 2022 par un tour des grandes régions françaises avec BPI France le Lab, les CCI métropolitaines et régionales et le soutien des grands réseaux entrepreneuriaux. L'objectif est d'accompagner les entrepreneurs et les territoires dans le cadre de la grande relance.

- La Tournée de l'Innovation : après le succès de la 1^{ère} Tournée en 2019 dans 36 villes étapes, la Fondation est de nouveau l'un des partenaires majeurs et engagés pour cette 2^{nde} Tournée. L'objectif est de renforcer et mieux cibler les actions permettant aux PME-PMI d'un territoire de développer des compétences en innovation, de bâtir une offre innovante et conquérante à l'international, de développer des synergies renforcées entre entreprises, établissements d'enseignement supérieur et collectivités territoriales. Le lancement de la 2^{de} Tournée s'est tenu à Pau le 2 Décembre dernier avec le soutien des acteurs du territoire (Université de Pau et des pays de l'Adour, le CESI, l'UIMM 64, la CPM 64, le technopole Hélioparc et l'ADI Nouvelle Aquitaine). 20 étapes de la Tournée sont d'ores et déjà programmées pour 2021 et 2022 (Pau, Rodez, Angers, Annecy, La Rochelle, Limoges, Brives, Guéret, Orléans, Rennes, Reims, Beauvais, Lille, Montpellier, Haguenau, Enghien, L'Aigle, Troyes, Arras et Oyonnax.)

3. Le Pôle soutien aux dispositifs

- a. Le dispositif ARDAN : soutenu par la Fondation depuis 2016, il identifie et accompagne les projets dormants des TPE/PME. Son action « Territoires ARDAN » a été sélectionné le 28 Février 2019 par l'Etat au titre de la vague 3 de l'appel à projets « 100% inclusion la fabrique de la remobilisation » et recevra une dotation financière par la Caisse Des Dépôts à travers la Banque des territoires. La volonté d'ARDAN en 2021/2022 est de développer des « groupes opérationnels territoriaux ARDAN » dans le cadre du projet « PIC 100 % inclusion ». 9 territoires ont été retenus pour l'expérimentation.
- b. Le Transmission Lab : soutenu par la Fondation et d'autres partenaires comme BPI France et l'accélérateur du Medef, plusieurs évènements ont été programmés pour 2021 dont un évènement en partenariat avec le RE 75 et le RE IdF en Novembre 2021.
- c. l'Institut Innovent-e : La Fondation est un partenaire majeur de l'Institut dans le cadre de la Tournée de l'innovation aux côtés du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de BPI France, de la CPME, de l'APEC, de 15 Universités, dont les 3 universités de technologie, de 25 écoles d'ingénieurs et de plusieurs IUT qui sont impliqués dans la coordination locale des étapes avec les soutiens de nombreux acteurs des territoires et plus particulièrement des sections régionales et départementales de la CPME, des CCI, du MEDEF, de l'UIMM, de France Chimie ainsi que de 12 grandes régions.
- d. Futuribles : Futuribles est un centre de réflexion et d'études prospectives qui vise une intégration efficace du temps long dans les décisions et les actions. Futuribles est un apport conséquent à la Fondation pour la compréhension et la prise en considération des grandes mutations en cours, à cerner les principales incertitudes, à concevoir des processus de décision et d'action intégrant la prise en compte du long terme et l'implication des acteurs dans la construction du futur. Futuribles nous aide pour identifier les experts et les thèmes de nos conférences.
- d. Le SM'ART: 15^{ème} édition du salon d'art contemporain où les entrepreneurs pour contribuer au jeu collectif du territoire et créer des passerelles entre les entrepreneurs et les artistes.

4. Le Pôle Communication

La Fondation a accentué en 2021 sa communication sur les impacts et bénéfices sociétaux de ses actions notamment dans trois domaines spécifiques à savoir les territoires, la prévention des risques et les savoirs.

a. Médias :

- i. Soutien à la médiatisation de l'étude « Emploi et compétences » commanditée par le Medef Sarthe et soutenu par la Fondation.
- ii. Médiatisation nationale de la 7^{ème} édition du baromètre sur la santé des dirigeants avec une focalisation en 2021 sur l'état d'esprit des dirigeants à l'heure de la reprise économique.

b. Le site portail de la Fondation : le trafic 2021 est stable par rapport à 2020. En revanche les pages vues progressent et le temps moyen de connexion est lui aussi en augmentation. Les internautes passent ainsi plus de temps sur le site et consultent plus de pages. Résultats satisfaisants, sans achats médias, le contenu rédactionnel trouve son public grâce notamment à la production des experts de la Fondation et aux événements et le référencement naturel progresse.

c. Réseaux sociaux: un nouveau prestataire a commencé son activité en Octobre 2021 et sera 100% opérationnel en 2022. Nous sommes arrivés à maintenir quasiment le nombre de nos abonnés pendant la période de transition (12.864 abonnés par exemple sur twitter à fin Décembre Novembre contre une moyenne légèrement au-dessus de 13.000 abonnés sur 2021). C'est du côté de LinkedIn et Facebook que les chiffres sont en progression.

d. Newsletters :

- La Fondation produit tous les mois une newsletter mensuelle sur l'actualité des TPE, PME, ETI (2.400 abonnés).
- La note mensuelle d'A. Letowski aux couleurs de la Fondation qui alimente sur l'actualité des TPE/PME plus de 500 réseaux entrepreneuriaux en France. Cette note regroupe une vingtaine de sélections brutes ou retravaillées et commentées des corpus statistiques français, des enquêtes et publications concernant les TPE/PME et ETI.

B- Point Activités à fin mai 2022

1. Le Pôle contenu

Production mensuelle de la newsletter de la Fondation et de la note mensuelle d'A. Letowski sur l'actualité des TPE, PME, ETI. Cette note mensuelle regroupe une vingtaine de sélections brutes ou retravaillées et commentées des corpus statistiques français, des enquêtes et publications concernant les TPE/PME et ETI.

Nous avons décidé de mettre ces deux newsletters à la disposition de nos partenaires dans les territoires pour leur permettre de les diffuser à leurs membres et à leurs couleurs avec « le soutien de la Fondation ».

2. Le Pôle événementiel

Depuis le début des activités de la Fondation nous aurons organisé à aujourd'hui 196 événements et couvert 96 villes

Compte tenu des mesures sanitaires dues à la poursuite de la pandémie et la propagation du variant Omicron certains événements ont été soit annulés soit reportés à la fin Mars.

Réalisations: 20 évènements à fin Mai, auquel s'ajoute 6 évènements en Juin et déjà engrangé 4 évènements au second semestre portant le nombre d'évènements pour l'instant à 30 au total avec 2 faits Majeurs : la poursuite des 2 grandes tournées :

- La Tournée de la Grande Relance : nous avons programmé sa poursuite à partir du mois d'Avril pour laisser passer la vague Omicron avec 4 étapes supplémentaires : à Nantes le 4 Avril, à Montpellier le 21 avril, à Nice le 3 Mai et à Marseille le 8 Juin prochain. Ces étapes ont été co organisées avec les CCI parmi les plus importantes de France en nombre de ressortissants, et le Lab de BPI France et chaque fois avec un soutien massif des unions patronales, des fédérations professionnelles, des réseaux consulaires et d'entrepreneurs de ces territoires.

Afin de coller au mieux à la situation économique du moment nous avons focalisé toutes les interventions pour contribuer à donner aux entrepreneurs « les clefs pour rebondir par temps incertains ». En particulier Bpifrance Le Lab partage un point économique à date sur l'impact de la guerre en Ukraine sur la relance. Leur présentation des grandes tendances majeures qui vont transformer l'économie durant les prochaines décennies et leurs impacts sur les PME et ETI accentue encore plus le « comment » intégrer ces « lames de fond » à sa stratégie d'entreprise pour donner le cap, des pistes et des opportunités utiles à saisir afin de se projeter de manière positive et concrète dans les 12 à 18 mois à venir. Ces tendances n'ont fait que s'accélérer avec la situation en Ukraine.

De même nous avons focalisé les différentes initiatives présentées par les CCI et leurs partenaires du territoire sur la situation du moment et fait de même sur la tonalité de la parole donnée aux entrepreneurs lors de nos tables rondes.

- La Tournée de l'Innovation: 14 évènements seront finalement organisés en 2022 : Montpellier, Angers, Limoges, Brives, Lille, Rennes, La Rochelle, Argenteuil, Strasbourg, Rodez, Cluses, Arras en Juin et la clôture de la tournée pour 2022 à Orléans le 6 Juillet prochain. Cette année encore la Tournée a très bien mobilisé les écosystèmes locaux : monde académique, organismes d'Etat et régionaux, réseaux d'entrepreneurs et entrepreneurs. 6 étapes prévues fin 2021 et début 2022 ont été annulées compte tenu de la pandémie et n'ont pu être reprogrammées. Ces étapes seront des priorités pour des futures étapes de la Tournée à venir en 2023.

3. Le Pôle soutien aux dispositifs

- a. Le dispositif ARDAN : soutenu par la Fondation depuis 2016, il identifie et accompagne les projets dormants des TPE/PME. La promotion du dispositif Ardan dans les territoires a été notamment poussée dans le cadre de la 2nde Tournée de l'Innovation.
- b. Le Transmission Lab « cession, acquisition, transmission d'entreprise » dont l'objectif est d'aider les entrepreneurs cédants, acquéreurs, à clarifier et préparer leur projet.
- c. Innovent-E : 2^e Tournée de l'innovation dans les territoires d'industrie. Objectif : renforcer et mieux cibler les actions permettant aux PME-PMI d'un territoire de développer des compétences en innovation, de bâtir une offre innovante et conquérante à l'international.
- d. Réseau FCE (Femmes cheffes d'entreprise) partenariat pour leur 1^{ère} journée régionale FCE Sud et le FCE pays à Paris en Septembre.
- e. Salon SM'ART: 15^{ème} édition du salon d'art contemporain où la Fondation contribue à la fois aux jeux collectifs des territoires en réunissant tous les réseaux d'entrepreneurs du

C1

pays d'Aix et à créer des passerelles entre artistes et entrepreneurs pour mieux aborder ce monde devenu volatile et incertain.

- f. l'Institut Innovent-e : La Fondation est un partenaire majeur de l'Institut dans le cadre de la Tournée de l'innovation aux côtés du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de BPI France, de la CPME, de l'APEC, de 15 Universités, dont les 3 universités de technologie, de 25 écoles d'ingénieurs et de plusieurs IUT qui sont impliqués dans la coordination locale des étapes avec les soutiens de nombreux acteurs des territoires et plus particulièrement des sections régionales et départementales de la CPME, des CCI, du MEDEF, de l'UIMM, de France Chimie ainsi que de 12 grandes régions.

4. Le Pôle Communication

La Fondation continue à accentuer encore en externe mais aussi en interne sa communication sur les impacts et bénéfices sociétaux de ses actions notamment dans trois domaines spécifiques à savoir les territoires, la prévention des risques et les savoirs.

En particulier dans :

les territoires : à travers ses partenariats et événements dans les territoires, la Fondation contribue à fédérer et accélérer le jeu collectif dans les territoires pour développer les solidarités territoriales et les alliances stratégiques entre entreprises, associations, élus au sein des territoires en partenariat avec les réseaux entrepreneuriaux afin de réduire les fragilités locales et faire émerger de nouveaux moteurs de croissance économiques durables (ODD17), aider les acteurs des territoires à décrypter les transformations à l'œuvre et à se mobiliser collectivement.

La prévention des risques : avec ses publications, études, événements sur la santé physique et mentale des entrepreneurs. Avec le choc historique provoqué par la pandémie et la crise polymorphe qui l'accompagne la santé mentale des entrepreneurs est plus que jamais menée à rude épreuve et souligne plus que jamais l'importance de se préserver. La santé des entrepreneurs est le premier capital immatériel des TPE/PME. La Fondation s'efforce donc d'aider les entrepreneurs dans le contexte actuel de relance à ré entreprendre sans s'épuiser.

Médias

- Le site portail de la Fondation : le trafic 2022 est stable par rapport à 2021 mais le nombre de pages vues et les temps de connexion sont en augmentation. Les internautes passent ainsi plus de temps sur le site et consultent plus de pages. Résultats satisfaisants, sans achats médias, le contenu rédactionnel trouve son public grâce notamment à la production des experts de la Fondation et aux événements et le référencement naturel progresse.
- Réseaux sociaux: stabilité sur twitter avec un bon taux d'engagement et développement du nombre d'abonnés sur LinkedIn et Facebook.

C- Perspectives Activités à fin 2022

1. Pour le soclage scientifique

- a. Notre traditionnel **Baromètre sur la santé et l'état d'esprit des entrepreneurs** est reconduit cette année en s'adaptant comme en 2020 et 2021 le plus possible au contexte actuel et aux nombreuses incertitudes devenus chroniques qui pèsent sur l'économie et les entrepreneurs. La difficulté est de trouver le bon calendrier, le bon timing qui nous

CD

permettrait d'avoir des résultats utiles, riches d'enseignements pour la communauté des entrepreneurs. Un partenariat avec BPI est envisageable ce qui nous permettrait d'avoir leurs apports en terme de contenus du questionnaire et de diffusion. L'étude se fera à priori à la rentrée.

- b. **Etude Transmission:** un projet de déclinaison de la transmission ciblée « femmes » est à l'étude en partenariat avec le réseau Femmes Cheffes d'Entreprises (FCE).
- c. **Observatoire de la Gouvernance :** Nous avons à l'étude, le projet de lancer tous les 2/3 ans un observatoire de la Gouvernance des TPE/PME ETI. L'objectif est de mesurer l'évolution de la gouvernance mise en place au sein des entreprises moyennes françaises, dresser un état des lieux et identifier les évolutions. Nous avons été approchés par l'ADAE, première association créée dans ce domaine qui se consacre uniquement aux TPE et PME, et étudions ce partenariat.

Une bonne gouvernance de l'entreprise moyenne permet:

- un apport de compétences et d'idées pertinentes et complémentaires pour le développement de sa société, au plus haut niveau de l'entreprise (son conseil d'administration, comité stratégique...),
- de mieux appréhender les incertitudes de son business et de trouver les meilleures solutions,
- de développer sa capacité à mieux anticiper, notamment les crises ou les mutations du marché,
- de développer une meilleure qualité de décision stratégique et opérationnelle,
- de mieux réfléchir à ses possibilités de développement et à la pérennité de son entreprise,
- pouvoir sortir la tête hors de l'eau et de l'opérationnel pour réfléchir plus sereinement au futur de sa société,
- de mieux préparer ou anticiper la transmission, etc.

Et sur le plan du dirigeant en tant que personne :

- de ne plus être seul et d'être mieux entouré : combler la solitude du dirigeant,
- de pouvoir partager et se sentir plus soutenu dans ses réflexions, ses doutes et ses actions,
- d'être entouré en pleine confiance, avec des personnes compétentes,
- d'avoir une meilleure qualité de vie, en pouvant se reposer sur des personnes expertes et professionnelles qui le rassurent

- d. Soutien aux publications selon les opportunités qui seront présentés

2. Pour le pôle évènementiel

Repositionnement des 2 Tournées :

- le titre de grande relance n'est plus adéquat. Nous réfléchissons à un nouveau titre mais le contenu des interventions restera le même. Nos partenaires souhaitent une poursuite de la Tournée au 2nd semestre avec potentiellement des étapes dans les villes suivantes : Rennes, Bordeaux, Lyon, Toulouse,...
- la prochaine Tournée de Innovation (2023) se focalisera sur les transitions.

CD

Nous souhaitons lancer des Evènements autour de la « cyber insécurité ». Des partenariats et discussions sont en cours notamment avec l'Amrae, le Campus Cyber, Cybermalveillance, BPI France, l'ANSSI, et des entreprises spécialisées dans ce domaine (Trend Micro Europe, Thetris, Wallix,...).

Projet de Tournée du Lab Pareto (avec speed meeting) avec le CJD et les grandes associations d'acheteurs. L'ambition est de développer des relations équilibrées entre grands groupes et TPE/PME et qu'au minimum 20% des achats de grands groupes soient effectués auprès des TPE/PME, dans chacune des familles d'achat, permettant ainsi la création de nombreux emplois dans les territoires. Un évènement « pilote » est prévu d'ici à la fin de l'année pour la faisabilité d'une Tournée en 2023.

Projet de lancement pour 2023 d'une Tournée de la transition écologique et énergétique afin de donner aux entreprises des clefs et des exemples concrets pour transformer la relance écologique en business pour les entreprises. Cette Tournée contribuera à mieux anticiper l'arrivée de la taxonomie prévue pour 2024/2025.

Diffusion des études BPI France Le lab dans les territoires (Marques employeurs, ...).

3. Pour la partie communication :

- Médiatisation des études qui seront produites et notamment le Baromètre sur la santé des entrepreneurs.
- Soutien du blog d'A. Letowski, aux couleurs de la Fondation qui alimente l'actualité des TPE, PME et ETI auprès de 500 réseaux entrepreneuriaux en France.
- Proposer activement ces 2 newsletters aux réseaux dans les territoires pour diffusion à leurs couleurs avec notre soutien.

II. BUDGET 2022 DE LA FONDATION

Il est rappelé que pour la 1^{ère} période quinquennale la dotation totale de la Fondation était de 15M€ sur 5 ans, se décomposant comme suit :

- Un programme d'action pluriannuel d'un montant de 13,5 millions d'euros.

Les versements afférents au programme d'action pluriannuel ont été effectués sur une période de cinq années par le Fondateur, selon l'échéancier suivant : 300.000 euros pour les deux premiers versements et 4,3 millions d'euros pour les trois derniers versements.

- Une dotation complémentaire du Fondateur de 1,5 millions d'euros.

Suite au nouveau programme d'action pluriannuel 2021-2023 consenti par MMA IARD SA à la Fondation pour un montant total de 150 000€ à raison de 50 000€ par an, la Fondation s'est vu octroyer en janvier 2021 un versement de 50 000€.

Figure ci-dessous la synthèse du budget 2022 ainsi que sa répartition selon les grands postes de dépenses.

C.D

FEMMAEF projet budgétaire 2022		
ACTIVITES	Projet Budget 2022 Vision au 06 12 2021	Commentaires projet budgétaire 2022
	1 361 899	1 361 899
	100%	1/3 du PAP 2021-2023
LA COMMUNICATION	205 622	Dispositif de Communication
	15%	2022 dispositif iso 2021+ Supports pour déploiement des tournées
LES EVENEMENTS	392 247	70 Evènements dans les territoires
	29%	dont 24 EVNMTS à la main des régions dont 6 autres EVNMTS dont 10 EVNMTS Tournée de la Grande relance dont 30 villes étapes Tournée de l'Innovation
LES CONVENTIONS	395 613	5 conventions renouvelées , Budget Autres Conventions à la main des régions auprès de réseaux entrepreneuriaux 2 Partenariats prospectifs 1 Etude santé des dirigeants
	29%	
LES PRESTATIONS EXTERNES	306 516	150 J/H
	23%	dont 131 J/H 1 prestataire
LES DISPOSITIFS PRATIQUES	10 485	Dispositifs pratiques
	1%	Sortie des applis depuis le 31 12 2020
LES AUTRES FRAIS et FONCTIONNEMENT	51 416	Frais de fonctionnement
	4%	dont Refact MMA iso atterrissage 2021

III. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Les comptes de la Fondation d'Entreprise sont établis conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018.

Il est précisé que les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base - continuité de l'exploitation, indépendance des exercices - et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

2. Bilan

* A l'actif:

Une créance relative à un avoir non encore reçu s'élève à 3000,00€.

C1

Les disponibilités s'élèvent à 2 700 493,19€ au 31/12/2021.

*** Au Passif :**

Les fonds propres comprenant le résultat de l'exercice déficitaire de 618 666,89€, atteignent 2 638 400,42 €.

Le total des dettes s'élève à 65 092,77 € et se compose des dettes fournisseurs pour 21 124,66 €, des charges à payer pour 2 328,00 € et du compte courant MMA IARD SA pour 41 640,11 €.

3. Compte de résultat

Les charges de l'exercice s'élèvent à 671 688,31 € et correspondent essentiellement à des charges de sous-traitance d'exploitation.

Les produits de l'exercice se composent de produits d'exploitation relatifs au versement de 50 000€ effectué par le fondateur MMA IARD SA dans le cadre du nouveau programme pluriannuel 2021-2023 et de produits financiers pour 3 021,42 €.

4. Engagement hors bilan reçu

Lors du Conseil d'Administration de la Fondation du 23 Novembre 2020, suite à la décision de prorogation d'activité de la Fondation sur 3 ans (2021-2023), le Fondateur MMA IARD SA s'est engagé à verser un montant total de 150 000€ sur les 3 ans à raison de 50 000€ par an.

5. Evènement postérieur à la clôture

En date du 28/01/2022, la deuxième dotation de 50 000 € a été versée par le Fondateur, MMA IARD SA, à la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur.

Conflit Ukrainien

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 constitue un évènement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition de l'entité conduisent à un impact financier non significatif à date.

6. Résultat et affectation

Les comptes de l'exercice 2021 font apparaître une perte de 618 666,89 euros qui en vertu des règles régissant les fondations d'entreprises, devra être affecté au compte de report à nouveau qui passera alors de 3 257 067,31 € à 2 638 400,42 €.

CD

IV. EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

1. Evolution de la gouvernance au cours de l'exercice

- 1.1 M. Didier BAZZOCCHI a fait part, par lettre du 27 septembre 2021 et à effet du même jour, de sa démission de l'ensemble de ses mandats au sein de la Fondation, à savoir : administrateur représentant le Fondateur et membre du Comité exécutif.

Qu'en vertu de l'article 7.1 des statuts, le Fondateur a, par décision du 27 septembre 2021, nommé afin de pourvoir à son remplacement M. Eric LECUYER, Directeur Général MMA IARD (SA), en qualité d'administrateur représentant le Fondateur à compter du même jour et pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'au 28 novembre 2023.

Par décision en date du 6 décembre 2021, le Conseil d'administrateur a nommé, M. Eric LECUYER en qualité de membre du Comité Exécutif à compter du même jour et ce pour la durée de son mandat d'administrateur représentant le Fondateur, soit jusqu'au 28 novembre 2023.

- 1.2 Monsieur Patrick MILIOTIS a fait part, par lettre du 30 novembre 2021 de sa démission de ses mandats d'administrateur représentant les personnalités qualifiées ainsi que de membre du Comité Exécutif, démissions qui prendront effet à l'issue du prochain Conseil d'administration de la Fondation devant se tenir le 6 décembre 2021.

Par décision en date du 6 décembre 2021, le Conseil d'administration a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement dans ces différents mandats, le Conseil d'administration et le Comité Exécutif pouvant fonctionner sans la nomination d'un nouvel administrateur et membre du Comité. M. MILIOTIS pourra néanmoins assister aux séances du Conseil d'administration en qualité d'invité.

2. Evolution de la gouvernance survenue depuis la clôture

Aucune évolution de la gouvernance n'est intervenue depuis la clôture.

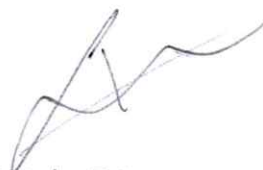
A la suite des évolutions susvisées, la gouvernance de la Fondation se présente comme suit :

Composition du Conseil d'administration au 6 décembre 2021	
DELAHAIGUE Christian, Président du C.A	
CRAHES Thierry, Vice-président du C.A	
<i>Collège repr. du Fondateur</i>	
Eric LECUYER	
COSSE Stéphane	
CRAHES Thierry	
JARRY Olivier	
ROLLAND Guillemette	
<i>Collège repr. du personnel</i>	
OURIACHI Philippe	(Suppléante : I. MARCHETTI)
<i>Collège personnalités qualifiées</i>	
BOULY Jean-Claude	
GUETTIER Christophe	
DELAHAIGUE Christian	

Composition du Comité Exécutif au 6 décembre 2021
<i>Présidence</i> DELAHAIGUE Christian
<i>Membres</i> Eric LECUYER
CRAHES Thierry
DELAHAIGUE Christian
PRISSE Anne-Sophie
ROLLAND Guillemette

Fait à Paris

Le 27/06/2022



Le Président de la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur
Monsieur Christian DELAHAIGUE

**FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS
DU FUTUR**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Au conseil d'administration

FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

160, rue Henri Champion

72100 Le Mans

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 2 juin 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Gérard Courrèges

BILAN DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

ACTIF	2021			2020
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Autres				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Autres	21 900,00	21 900,00	0,00	0,00
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	21 900,00	21 900,00	0,00	0,00
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	3 000,00		3 000,00	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 700 493,19		2 700 493,19	3 304 688,23
Charges constatées d'avance				
Total II	2 703 493,19	0,00	2 703 493,19	3 304 688,23
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 725 393,19	21 900,00	2 703 493,19	3 304 688,23

BILAN DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

PASSIF	2021	2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	3 257 067,31	4 160 522,77
Excédent ou déficit de l'exercice	-618 666,89	-903 455,46
Situation nette (sous total)	2 638 400,42	3 257 067,31
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	2 638 400,42	3 257 067,31
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	0,00	0,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0,00	0,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	21 124,66	6 216,00
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	43 968,11	41 404,92
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	65 092,77	47 620,92
Ecart de conversion Passif (V) X X		
TOTAL GENERAL	2 703 493,19	3 304 688,23

COMPTE DE RESULTAT	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	50 000,00	0,00
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Total I	50 000,00	0,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	671 688,31	790 811,43
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	0,00	640,00
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	671 688,31	791 451,43
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-621 688,31	-791 451,43
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 021,42	3 995,97
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	3 021,42	3 995,97
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0,00	0,00
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 021,42	3 995,97

COMPTE DE RESULTAT	2021	2020
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-618 666,89	-787 455,46
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		116 000,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0,00	116 000,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0,00	-116 000,00
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	53 021,42	3 995,97
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	671 688,31	907 451,43
EXCEDENT OU DEFICIT	-618 666,89	-903 455,46
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0,00	0,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0,00	0,00

FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant à l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant à la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	4 160 522,77	-903 455,46			3 257 067,31
Excédent ou déficit de l'exercice	-903 455,46	903 455,46		-618 666,89	-618 666,89
Situation nette	3 257 067,31	0,00	0,00	-618 666,89	2 638 400,42
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	3 257 067,31	0,00	0,00	-618 666,89	2 638 400,42



FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

Fondation d'entreprise régie en application de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée par la loi n°90-559 du 04 juillet 1990 et précisée par le décret n°91-1005 du 30 septembre 1991, modifié par le décret n°2002-998 du 11 juillet 2002, modifiée par les lois n°2002-5 du 04 janvier 2002, n°2003-709 du 1^{er} août 2003 et n°2014-856 du 31/07/2014 (loi ESS art.81 et 82).

Personne morale à but non lucratif

Siège Social : 160 Rue Henri Champion – 72100 LE MANS

Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2021

L'objet social de la Fondation d'Entreprise MMA des entrepreneurs du Futur est de soutenir et encourager les initiatives, l'innovation et la capacité des entrepreneurs et des territoires à tirer parti des mutations.

L'autorisation administrative de création de la Fondation d'entreprise MMA des entrepreneurs du futur a été délivrée par le Préfet de la Sarthe en date du 07 Octobre 2015 pour une durée de 5 ans.

La création de la Fondation d'Entreprise a été publiée au Journal Officiel n° 48 en date du 28/11/2015.

Le fondateur de la fondation d'entreprise est MMA IARD SA.

Suite au nouveau programme d'action pluriannuel 2021-2023 consenti par MMA IARD SA à la Fondation pour un montant total de 150 000€ à raison de 50 000€ par an, la Fondation s'est vu octroyer en janvier 2021 un versement de 50 000€.

Au 31 décembre 2021, la Fondation n'emploie pas de salarié.

Le bilan de l'exercice au 31 décembre 2021 fait ressortir un total de 2 703 493,19 € tandis que le résultat présente une perte de 618 666,89 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01 janvier au 31 décembre 2021.

Les notes et les tableaux ci-après constituent L'ANNEXE. Ils font partie intégrante des comptes annuels.

1 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Néant

2 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

En date du 28/01/2022, la deuxième dotation de 50 000 € a été versée par le Fondateur, MMA IARD SA à la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur.

Conflit Ukrainien

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 constitue un évènement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition de l'entité conduisent à un impact financier non significatif à date.

3 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

Les données chiffrées sont exprimées en Euros.

3.1 - PRINCIPES GENERAUX

Les fondations sont soumises aux dispositions de la loi 87-571 du 23 Juillet 1987, sur le développement du mécénat, et à celles de son décret d'application 91-1005 du 30 septembre 1991.

Les comptes de la Fondation d'Entreprise sont établis conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect des règles de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de la Fondation d'Entreprise sont soumis aux contrôles des commissaires aux comptes.

3.2 - METHODES COMPTABLES UTILISEES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Mode et durée d'amortissement des immobilisations corporelles :

- Mobilier évènementielLinéaire → 3 ans

Les amortissements sont calculés selon le système linéaire ou dégressif en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

4 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 - IMMOBILISATIONS

	<i>Valeurs brutes des immobilisations au début de l'exercice</i>	<i>Acquisitions</i>	<i>Cessions</i>	<i>Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice</i>
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Mobilier de bureau	21 900,00			21 900,00
TOTAL	21 900,00	0,00	0,00	21 900,00

	<i>Amortissement au début de l'exercice</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>	<i>Amortissement à la fin de de l'exercice</i>
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Mobilier de bureau	21 900,00			21 900,00
TOTAL	21 900,00	0,00	0,00	21 900,00

4.2 - CREANCES SELON ANCIENNETE ET DISPONIBILITES

	<i>Montant brut</i>	<i>A un an au plus</i>
<u>CREANCES</u>		
Avoir non encore reçu	3 000,00	3 000,00
<u>DISPONIBILITES</u>		
Société Générale - Compte courant	48 683,25	48 683,25
Société Générale - Compte sur Livret	2 648 788,52	2 648 788,52
Intérêts courus à recevoir	3 021,42	3 021,42
TOTAL	2 703 493,19	2 703 493,19

4.3 - FONDS PROPRES

	<i>31/12/2020</i>	<i>Affectation</i>	<i>Résultat 2021</i>	<i>31/12/2021</i>
Report à nouveau	4 160 522,77	-903 455,46	-	3 257 067,31
Résultat de l'exercice	-903 455,46	903 455,46	-618 666,89	-618 666,89
TOTAL	3 257 067,31	-	-618 666,89	2 638 400,42

4.4 - DETTES SELON ANCIENNETE

	<i>Montant brut</i>	<i>A un an au plus</i>
Dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Fournisseurs et comptes assimilés	21 124,66	21 124,66
Dettes fiscales et sociales	-	-
Compte courant MMA IARD SA	41 640,11	41 640,11
Charges à payer	2 328,00	2 328,00
Autres dettes	-	-
TOTAL	65 092,77	65 092,77

4.5 - PRODUITS D'EXPLOITATION :

	2021	2020
Subvention MMA IARD SA selon programme pluriannuel - cf statuts mis à jour suite au C.A du 29/05/2020	50 000,00	-
TOTAL	50 000,00	-

4.6 - PRODUITS FINANCIERS :

	2021	2020
Autres intérêts et produits financiers	3 021,42	3 995,97
	3 021,42	3 995,97

4.7 - CHARGES D'EXPLOITATION :

	2021	2020
· Sous-traitance Générale MMA	41 640,11	34 251,70
· Sous-traitance exploitation	472 195,84	626 974,78
· Maintenance matériel informatique	5 299,92	15 383,46
· Etudes et recherches	31 600,00	-
· Frais de colloques, séminaires et conférences	46 160,00	3 800,00
· Honoraires liés au contrôle légal (CAC)	2 328,00	2 465,66
· Honoraires relatifs aux conseils et prestations de services	17 411,64	18 000,00
· Foires et expositions	-	10 000,00
· Catalogues et imprimés	2 204,40	3 212,40
· Dons et subventions	29 849,34	79 950,66
· Frais de déplacement	3 421,93	-766,76
· Réceptions	13 640,69	393,48
· Autres frais bancaires	536,44	146,05
· Concours divers	5 400,00	-3 000,00
· Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	640,00
TOTAL	671 688,31	791 451,43

La Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur enregistre, pour l'exercice 2021, des honoraires de certification des comptes et d'autres services de son commissaire aux comptes comme suit :

En euros, Hors taxes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
· Certification des comptes	1 940,00
· Services autres que la certification des comptes	-
TOTAL	1 940,00

4.8 - CHARGES EXCEPTIONNELLES :

	2021	2020
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (indemnité litige sur ex.2020)	-	116 000,00
	-	116 000,00

5 - ENGAGEMENT HORS BILAN

Engagement reçu :

Le Fondateur, la Société MMA IARD SA, s'est engagé à verser un montant total de 150 000 € selon un nouveau programme d'action pluriannuel pour la période de prorogation de 2021 à 2023.

Les versements afférents à ce nouveau programme d'action pluriannuel (PAP) seront effectués sur une période de 3 années selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € pour le premier versement
- 50 000 € pour le deuxième versement
- 50 000 € pour le troisième versement

Les versements précités seront effectués au plus tard au 31 janvier de l'année en cours pour une année civile entière.

FONDATION D'ENTREPRISE MMA DES ENTREPRENEURS DU FUTUR

Fondation d'entreprise régie en application de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifiée par la loi n° 90-559 du 4 juillet 1990 et précisée par le décret n° 91-1005 du 30 septembre 1991, modifiée par le décret n° 2002-998 du 11 juillet 2002, modifiée par les lois n° 2002-5 du 4 janvier 2002, n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 et n° 2014-856 du 31/7/2014 (loi ESS art.81 et 82).

Siège social 160 rue Henri Champion - 72100 Le Mans

EXTRAIT DU PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 JUIN 2022

Des délibérations du Conseil d'administration du mardi 2 juin 2022, il est extrait ce qui suit :

/...

II. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Le Président laisse la parole à Séverine BELLANGER en vue de la présentation des comptes 2021.

Elle précise tout d'abord que les comptes de la Fondation d'Entreprise sont établis conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 ; que les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base - continuité de l'exploitation, indépendance des exercices - et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

2. Bilan

* A l'actif:

Une créance relative à un avoir non encore reçu s'élève à 3000,00€.

Les disponibilités s'élèvent à 2 700 493,19€ au 31/12/2021.

* Au Passif :

Les fonds propres comprenant le résultat de l'exercice déficitaire de 618 666,89€, atteignent 2 638 400,42 €.

Le total des dettes s'élève à 65 092,77 € et se compose des dettes fournisseurs pour 21 124,66 €, des charges à payer pour 2 328,00 € et du compte courant MMA IARD SA pour 41 640,11 €.

3. Compte de résultat

Les charges de l'exercice s'élèvent à 671 688,31 € et correspondent essentiellement à des charges de sous-traitance d'exploitation.

Les produits de l'exercice se composent de produits d'exploitation relatifs au versement de 50 000€ effectué par le fondateur MMA IARD SA dans le cadre du nouveau programme pluriannuel 2021- 2023 et de produits financiers pour 3 021,42 €.

CD

4. Engagement hors bilan reçu

Lors du Conseil d'Administration de la Fondation du 23 Novembre 2020, suite à la décision de prorogation d'activité de la Fondation sur 3 ans (2021-2023), le Fondateur MMA IARD SA s'est engagé à verser un montant total de 150 000€ sur les 3 ans à raison de 50 000€ par an.

5. Evènement postérieur à la clôture

En date du 28/01/2022, la deuxième dotation de 50 000 € a été versée par le Fondateur, MMA IARD SA, à la Fondation d'Entreprise MMA des Entrepreneurs du Futur.

Conflit Ukrainien

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 constitue un évènement post-clôture. Ce dernier n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle. Les premières analyses de l'exposition de l'entité conduisent à un impact financier non significatif à date.

6. Résultat et affectation

Les comptes de l'exercice 2021 font apparaître une perte de 618 666,89 euros qui en vertu des règles régissant les fondations d'entreprises, devra être affecté au compte de report à nouveau qui passera alors de 3 257 067,31 € à 2 638 400,42 €.

III. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Le Président invite M. PROCUREUR, représentant le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, à présenter le rapport du Commissaire aux comptes.

M. Henri PROCUREUR indique, qu'en exécution de la mission confiée par le conseil d'administration au cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, les équipes ont terminé les contrôles et diligences d'usage sur les comptes.

Il précise qu'ils n'ont pas d'observation particulière et qu'ils seront donc en mesure de certifier les comptes 2021 de la Fondation, sans observation, ni réserve.

M. PROCUREUR ajoute que leur mission d'audit a été réalisée dans le respect des règles d'indépendance qui leur sont applicables et qu'ils n'ont pas d'observation à formuler sur la concordance des comptes et des informations données dans le rapport d'activité.

Le rapport du Commissaire aux comptes sera transmis à la Préfecture en vue notamment de l'accomplissement des formalités légales.

→ **Le Conseil d'administration arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se soldant par un résultat déficitaire de 618 666,89 euros et décide que ce déficit sera affecté, conformément à la réglementation, au compte de report à nouveau, lequel passera de 3 257 067,31 € à 2 638 400,42 €.**

.../...

c1

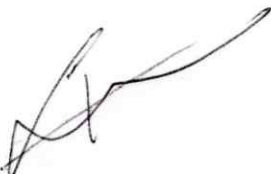
VI. POUVOIRS

- Le conseil d'administration confère tous pouvoirs au Président, et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt, publications ou autres qu'il appartiendra prévues par la loi.

.../

Le27/06/2022

Pour extrait certifié conforme



Le Président,
Christian DELAHAIGUE